

Le 21 janvier 2020

**Direction des affaires scolaires**

Contact : Patrice Morel

Fonction : Directeur

LD : 04.72.66.07.64

s\_scolaire@ville-oullins.fr

**A l'attention des parents d'élèves de  
l'école Ampère**

Objet : service minimum d'accueil

Madame, Monsieur,

Un mouvement de grève est prévu le vendredi 24 janvier 2020 au sein de l'école de votre enfant. Aussi, l'ensemble des enseignants de l'école étant gréviste, la Ville d'Oullins organise un service minimum d'accueil ce jour pour les parents ne disposant pas de mode de garde.

Les horaires d'accueil aux enfants seront limités de **8h30 à 16h30 (pas d'arrivée et de départ durant la journée).**

Les garderies du matin et du soir ne seront pas assurées.

Le service de restauration scolaire ne sera pas assuré.

Un repas froid tiré du sac devra être fourni par la famille. Les repas ne pourront pas être stockés dans un réfrigérateur.

Pour permettre le meilleur accueil possible de votre enfant et estimer les besoins humains et matériels correspondants, je vous remercie de bien vouloir inscrire votre enfant :

- Sur le portail famille au plus tard le jeudi 23 janvier 12h00.
- En remettant la fiche d'inscription à l'école ou au point accueil familles au plus tard le jeudi 23 janvier 12h00.

**Seuls les enfants qui auront été inscrits selon les modalités indiquées ci-dessus seront acceptés au service minimum d'accueil.**

Je souhaite rappeler que la loi prévoit un système de garderie durant le temps scolaire mais n'impose ni activités pédagogiques ni activités éducatives. Ce service sera assuré en priorité par le personnel municipal qui accueille et encadre les enfants pendant certains temps périscolaires et accompagne les équipes enseignantes tout au long de l'année. D'autres personnels municipaux ou contractuels sont susceptibles d'être mobilisés en cas de besoin.

Le personnel municipal est susceptible de se joindre au mouvement de grève. Aussi, nous demandons aux familles qui le peuvent d'organiser la garde de leurs enfants par leurs propres moyens.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations respectueuses.



Pour le Maire  
Conseillère métropolitaine,  
**Clotilde POUZERGUE**, et par délégation  
L'adjointe déléguée,  
**Marianne Cariou**

*Toute correspondance doit être adressée à Madame le Maire*

Hôtel de ville - BP 87 - 69923 OULLINS cedex - téléphone 04 72 39 73 13 - contact@ville-oullins.fr

oullins.fr

Oullins

@VilledOullins

ville\_oullins

Direction des Affaires scolaires

**GREVE DU VENDREDI 24 JANVIER 2020**  
**Fiche d'inscription service minimum d'accueil (SMA)**

**A retourner depuis votre portail famille ou au point accueil familles avant le jeudi 23 janvier 12h00.**

Je souhaite que mon enfant puisse bénéficier du service minimum d'accueil organisé par la Ville d'Oullins le vendredi 24 janvier 2020.

Nom de l'enfant : .....	Prénom : .....
Ecole : .....	Classe : .....
Nom de l'enseignant : .....	

Nom, Prénom du père : .....  
N° de tél : .....

Nom, Prénom de la mère : .....  
N° de tél : .....

- Je certifie sur l'honneur être dans l'impossibilité de garder mon enfant. En conséquence, je souhaite bénéficier du service d'accueil.**

**Pour les élèves scolarisés en école maternelle :**

Personnes autorisées à récupérer l'enfant :

Nom, Prénom : ..... N° téléphone : .....

Nom, Prénom : ..... N° téléphone : .....

**Je soussigné(e) (nom, prénom) :** .....

**Agissant en qualité (père, mère tuteur) :** .....

**Déclare autoriser le personnel d'encadrement à prendre, en cas d'accident, toutes mesures d'urgence prescrites par le médecin, y compris éventuellement l'hospitalisation.**

**Date :** .....

**Signature**